

Commune de Bas-Intyamou



LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

Convocation à l'assemblée communale
ordinaire du 26 novembre 2024

Les citoyennes et citoyens, contribuables de la commune de Bas-Intyamou, sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

mardi 26 novembre 2024 à 20H00
à la salle Bourgo – 1^{er} étage – route de l'Intyamou 36 – Enney

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 25 juin 2024 (il ne sera pas lu)
2. Budgets 2025 (ils ne seront pas lus)
 - 2.1 de fonctionnement
 - 2.2 des investissements :
 - 2.2.1 Ancienne laiterie – Rte de la Scie 9 – Enney
 - 2.2.2 Zones 30 km/h
 - 2.2.4 Approvisionnement en eau
 - 2.2.5 Traitement des eaux usées
 - 2.2.8 Endiguement du ruisseau du Dah – Estavannens
 - 2.2.9 Endiguements 2025
 - 2.2.10 Rénovation de chalets d'alpage
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Vote des budgets de fonctionnement et des investissements
3. Présentation de la planification financière 2025 – 2029
4. Désignation du nouvel organe de révision
5. Règlement du personnel communal
6. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Ils sont également publiés sur le site www.bas-intyamou.ch.

Le Conseil communal

2.1 Budget de fonctionnement

Pour rappel, depuis le passage obligatoire aux normes comptables MCH2 en 2022, tous les investissements font l'objet d'amortissements planifiés au fonctionnement, dès l'année suivant la fin des projets. Jusqu'en 2021, seuls les investissements financés par des emprunts étaient soumis à des amortissements obligatoires.

De plus, conformément au règlement communal des finances approuvé en assemblée communale le 30 juin 2020, les investissements sont activés à partir de CHF 40'000.-, les montants inférieurs étant portés au fonctionnement.

Budget 2025 :

Total des charges	CHF	10'308'643.36
Total des produits	<u>CHF</u>	<u>9'818'637.08</u>
Excédent de charge	<u>CHF</u>	<u>490'006.28</u>

Budget de fonctionnement 2025

		Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION	939'311.84	134'760.65
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	231'085.98	111'875.00
2	FORMATION	3'246'992.47	570'278.08
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	136'036.76	3'928.00
4	SANTE	827'344.90	4'000.00
5	PREVOYANCE SOCIALE	939'657.95	1'500.00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	805'420.45	75'182.63
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	1'094'648.47	909'849.69
8	ECONOMIE PUBLIQUE	1'860'017.14	1'742'290.28
9	FINANCES ET IMPÔTS	228'127.40	6'264'972.75
TOTALISATION		10'308'643.36	9'818'637.08
Résultat		-	490'006.28

Points particuliers à relever :

0 Administration

Dans le dicastère de l'administration, nous comptabilisons notamment les salaires du personnel administratif et la conciergerie des bâtiments communaux administratifs. La masse salariale a été calculée selon les instructions annoncées par l'Etat de Fribourg pour l'année prochaine, c'est-à-dire avec 0% d'augmentation de l'échelle de traitement.

Nous payons également la maintenance pour le programme informatique et son amortissement annuel. Les frais de maintenance et des mises à jour nous sont communiqués chaque année par le fournisseur informatique.

Enfin, il y a dans ce dicastère les frais d'entretien et d'amortissement des bâtiments administratifs, le matériel d'exploitation pour l'administration communale et les votations ainsi que l'encaissement des locations des diverses salles, garages et habitations de la commune. Le bâtiment de l'ancienne école de Villars-sous-Mont a été déplacé dans le dicastère des bâtiments administratifs dès le 1^{er} janvier 2025 puisqu'il ne sera plus utilisé pour la scolarité.

1 Ordre et sécurité publique, défense

Le service du feu a été entièrement repris par l'Association des Secours Sud Fribourgeois qui regroupe les ambulances et les sapeurs-pompiers sous la même enseigne. Les habitants de la commune ont récemment reçu les factures de la taxe non-pompiers sous le nouveau règlement de cette association.

Les frais liés au service des curatelles sont des charges liées intercommunales et subissent une importante augmentation pour 2025.

2 Formation

Les participations aux dépenses cantonales pour les écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation sont à la hausse.

Les charges liées intercommunales du cercle scolaire Intyamont sont gérées et transmises par le Comité d'école. Elles sont également à la hausse et en lien avec l'augmentation de la population des communes respectives. Pour 2025, c'est notamment l'investissement du

parc informatique qui est à la charge des communes ainsi que les transports scolaires qui marquent la hausse du budget.

L'accueil extrascolaire répond aux besoins et aux attentes des parents et la fréquentation est en perpétuelle augmentation. Les frais d'exploitation ainsi que les encaissements ont été mis à jour pour le budget 2025.

Enfin, l'amortissement annuel de la nouvelle valeur du bâtiment scolaire d'Estavannens survient en 2025 et augmente la charge d'amortissement de CHF 130'000.00.

3 Culture, sports et loisirs

Option Gruyère définit les lignes directrices d'une politique régionale pour la culture et assure sa planification et son organisation. Option Gruyère coordonne aussi la mise à disposition d'infrastructures et d'équipements au service de la vie culturelle du district. C'est la raison pour laquelle, dans ce dicastère, il ne reste plus que la participation intercommunale à cette association. Cette dernière est proportionnelle au nombre d'habitants de la commune.

Dans ce dicastère nous avons également les frais d'entretien des sentiers pédestres, places de jeux ainsi que les frais engagés pour le FC Haute-Gruyère.

4 Santé

Ce dicastère comprend essentiellement des charges liées cantonales et régionales. Pour 2025, nous constatons d'importantes hausses.

5 Prévoyance sociale

Ce dicastère est principalement composé de charges liées qui suivent la courbe de progression de la population. Pour 2025, nous constatons d'importantes hausses.

Les charges des subventions aux crèches ont légèrement diminué.

6 Trafic et télécommunications

Le budget 2025 s'appuie sur la réalité des comptes précédents.

Les travaux d'urgence ainsi que le déneigement sont particulièrement difficiles à estimer.

La participation aux indemnités d'exploitation du trafic régional subi également une augmentation par rapport au budget 2024.

7 Protection environnement et aménagement territoire

Ce chapitre inclut les postes liés à l'eau, à l'épuration et à la gestion des déchets qui doivent s'autofinancer par la perception de taxes. Ce principe est inscrit dans la loi et les règlements communaux.

Avec la mise en service de l'approvisionnement en eau des alpages communaux, les comptes d'entretien, d'amortissements et d'encaissements s'activent en 2025.

8 Economie publique

Selon la convention de la gestion forestière « Les Merlas » pour Bas-Intyamon et Grandvillard, la comptabilité est tenue par notre commune ; le budget prévoit un léger bénéfice pour l'année prochaine.

Depuis la réévaluation du patrimoine en mai 2024, les chalets communaux font partie du patrimoine financier. De ce fait, nous n'avons plus de charge d'amortissement pour ces derniers. Au budget 2025, nous économisons ainsi environ CHF 40'000.00 de charges.

9 Finances et impôts

Les rentrées fiscales supplémentaires sont dues principalement à l'augmentation de la population. Il a été tenu compte des prévisions fiscales établies par le Canton pour les personnes physiques ainsi que morales.

Les amortissements obligatoires et les intérêts des dettes tiennent compte des investissements terminés. Nous constatons que lors de l'établissement du budget 2024 nous avons estimés de plus importants frais d'intérêts. Finalement nous avons pu obtenir des taux meilleur marché.

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles normes comptables (MCH2), une réévaluation du bilan de la commune a été effectuée et les amortissements obligatoires ont été mis à jour. En effet, sous MCH1, seuls les éléments acquis par un emprunt devaient être amortis et les amortissements supplémentaires étaient encore autorisés. A ce jour, toutes les immobilisations doivent être amorties selon le tableau de la durée d'utilisation et des taux transmis par le service des communes.

La mise à jour de la réévaluation des valeurs au bilan au 31.12.2023 a donné lieu à un nouveau poste au bilan en tant que réserve de réévaluation du patrimoine administratif. La réserve est en réalité constituée de charges déjà payées auparavant par la commune et doit être dissoute les 10 années suivant la mise en place de MCH2. Cette façon de dissoudre la réserve permet d'améliorer le résultat d'exploitation communal les 10 années suivant la mise en place de MCH2.

Pour rappel, avec MCH2, il n'y a plus la limite des 5% de déficit autorisé. Le capital propre non affecté doit pouvoir couvrir la perte estimée. Dans notre cas, le déficit annoncé est d'une part en dessous des 5% habituels et d'autre part couvert par le capital propre au bilan au 31.12.2023.

En général :

Quelques investissements 2024 ont été reportés sur 2025, les amortissements planifiés y relatifs sont donc décalés et ne seront effectifs qu'en 2026.

Les postes « 7101 Approvisionnement en eau potable » et « 7201 Traitement communal des eaux usées » sont auto-financés par les taxes communales.

La gestion communale des déchets n'est plus entièrement couverte par les taxes. Cependant, la loi autorise un taux de couverture de 70% à 100%, ce qui est largement le cas.

Budget des investissements 2025

		Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION	140'000.00	
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	135'000.00	
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	2'000'000.00	1'447'525.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	219'800.00	168'800.00
<hr/> TOTALISATION		<hr/> 2'494'800.00	<hr/> 1'616'325.00

2.2 Budget des investissements :



COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

2.2.1 Ancienne laiterie – Enney – Route de la Scie 9

But de la dépense :

Réfection de la toiture et peinture des façades du bâtiment.

Plan de financement :

- Rubrique comptable :

0292.5030.00 Réfection toiture	CHF	140'000.00
Total à financer	CHF	140'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 %	CHF	2'800.00
Coût annuel amortissement 3 %	CHF	4'200.00

Financé par un emprunt bancaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

2.2.2 Zones 30 km/h

But de la dépense :

Etude, dossier administratif, aménagements routiers pour la mise en place des zones 30 km/h dans les 3 villages.

Plan de financement :

- Rubrique comptable :

6150.5030.00 – Zones 30	CHF	95'000.00
Total à financer	CHF	95'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 %	CHF	1'900.00
Coût annuel amortissement 5%	CHF	4'750.00

Financé par un emprunt bancaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

2.2.4 Approvisionnement en eau

But de la dépense :

- Réalisation d'un maillage du réseau dans le secteur Prâ Rémand – Enney CHF 260'000.00
- Remplacement conduites rue de la Gare – Enney CHF 60'000.00

Plan de financement :

- Rubrique comptable :

7101.5031.01 – Construction de réservoirs et de conduites 2025	CHF	320'000.00
Total à financer	CHF	320'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 %	CHF	6'400.00
Coût annuel amortissement 1.25 %	CHF	4'000.00

Financé par un emprunt bancaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

2.2.5 Traitement des eaux usées

But de la dépense :

Pré-étude mise en séparatif des secteurs « La Peyra » et « Lè Djimo » à Enney

Plan de financement :

- Rubrique comptable :

7201.5032.00 – Construction de canalisations	CHF	70'000.00
Total à financer	CHF	70'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 %	CHF	1'400.00
Coût annuel amortissement 10 %	CHF	7'000.00

Financé par un emprunt bancaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

2.2.8 Endiguement du ruisseau du Dah

But de la dépense :

Etude du dossier, procédure administrative et réalisation des travaux pour l'endiguement du ruisseau du Dah à Estavannens

Plan de financement :

- Rubrique comptable :

7410.5030.05 – Endiguements Torrent du Dah	CHF	1'200'000.00
./. Subventions cantonales 67 %	CHF	804'000.00
Total à financer	CHF	396'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 %	CHF	7'920.00
Coût annuel amortissement 5%	CHF	19'800.00

Financé par un emprunt bancaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

2.2.9 Etude pour l'endiguement du Béveret et réalisations de drainages

But de la dépense :

Etude de l'endiguement du ruisseau du Béveret. Réalisation de drainages à Estavannens

Plan de financement :

- Rubrique comptable :

7410.5030.06 – Endiguements 2025 – Béveret et drainages	CHF	80'000.00
./. subventions cantonales	CHF	16'000.00
Total à financer	CHF	64'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 %	CHF	1'280.00
Coût annuel amortissement 10%	CHF	6'400.00

Financé par un emprunt bancaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

2.2.10 Rénovation de chalets d'alpage

But de la dépense :

Rénovation des chalets

- des Esserts d'Amont, Enney
- grange à Rosyne, Estavannens
- chemin d'accès chalet des Perreires, Estavannens

Plan de financement :

- Rubrique comptable :

8181.5040.05	CHF	160'000.00
./. subventions cantonales 32 %	CHF	51'200.00
Total à financer	CHF	108'800.00
Coût annuel d'intérêts 2 %	CHF	3'200.00

Financé par un emprunt bancaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Report des investissements

6150.5060.01	Bornes électriques	CHF	40'000.00
7101.5031.01	Constructions de réservoirs et de conduites	CHF	145'000.00
7105.6310.00	Subventions cantonales : adduction eau Tsermon	CHF	- 66'000.00
7102.6310.01	Subventions cantonales : adduction eau alpages	CHF	- 314'075.00
7102.6370.01	Participation tiers	CHF	- 62'700.00
7410.5030.04	Endiguements : Les Bahlye 2025	CHF	175'000.00
7410.6310.00	Subventions cantonales 2019	CHF	- 127'000.00
7410.6310.04	Subventions cantonales 2024	CHF	- 57'750.00
7900.5290.00	Révisions PAL	CHF	10'000.00
8181.5040.05	Chalets 2024 <i>Vudalettaz</i>	CHF	59'800.00
8181.6310.03	Subventions cantonales 2023	CHF	- 58'080.00
8181.6310.05	Subventions cantonales 2024	CHF	- 59'520.00

4. Désignation du nouvel organe de révision

Suite à la démission de la fiduciaire Cuennet, nous avons demandé plusieurs offres de prestations de diverses fiduciaires de la région.

Nous avons eu le plaisir de présenter 4 offres à la commission financière. Ces derniers ont délibéré avec le conseil communal.

5. Règlement du personnel communal

En décembre 2023, l'Assemblée a approuvé la version mise à jour et modifiée du règlement du personnel communal.

Une coquille s'étant glissée dans un article, une modification était à nouveau nécessaire et l'opportunité a été saisie de mettre ce règlement à jour, tenant compte des dispositions de la loi fédérale sur les points suivants :

- Loi sur le partenariat enregistré
- Allocation fédérale pour l'adoption d'un enfant
- Allocation fédérale pour maternité et paternité
- Etc.

Il s'agit des articles 40, 75 et 76 qui ont été modifiés.

Le document est disponible au secrétariat communal et sur le site internet pour consultation.



HORAIRE

DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale		Commune de Bas-Intyamon Route de l'Intyamon 36, 1667 Enney
Téléphone		026 921 81 00
Web		www.bas-intyamon.ch
E-Mail		commune@bas-intyamon.ch

HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jedi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME